

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2024

202x24

MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES POUR LE TELETHON

La commune des Pennes Mirabeau met à disposition des salles municipales aux associations dans le cadre du Télé-thon pour organiser des soirées festives.

Il est proposé de mettre les salles municipales gracieusement à disposition des associations qui en ont fait la demande à savoir :

- L'association Comme un Accord, coprésidée par Madame Baillard Monique - Siret 92160230600018 - pour la salle Tino Rossi le 10 novembre 2024.
- L'association Transcendance, présidée par Monsieur Amine Belhassane – Siret 80341319400017 – pour la salle Tino Rossi le 06 décembre 2024.
- L'association Agir, présidée par Monsieur Jean-Marc François – Siret 453 978 744 00010 – pour la salle Tino Rossi le 07 décembre 2024.
- L'association la clef des chants, présidée par Monsieur Alain Maccari - Siret 40012766800012 - pour la salle du Jas Rhodes le 14 décembre 2024.
- L'association la Porte des Étoiles, présidée par Monsieur Sébastien Farci – Siret 40902537600016 – pour la salle du Jas Rhodes le 11 janvier 2025.

Les associations devront compléter un dossier type de location de ces salles.

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la mise à disposition des salles gratuitement dans le cadre du Téléthon.
 - SE PRONONCE comme suit
- | | |
|--------------|----|
| POUR : | 34 |
| CONTRE : | 0 |
| ABSTENTION : | 0 |

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL